

**Rapport de la COFIN sur le préavis 8-2014 concernant  
la construction d'une centrale photovoltaïque  
sur le complexe scolaire de Clos-Béguin**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission des finances s'est réunie au cernot communal le 22 avril 2014 à 19h30. Etaient présents : M. Alain Vionnet Président, MM. Jacques Laurent, Pierre Zapf, Bernard Ramuz et Eric Rochat, rapporteur. Etaient excusés Mme Marie-France Vouilloz-Burnier et M. Stéphane Jaquet.

Ont également participé à la séance M. A. Bovay Syndic responsable des finances, et M. S. Roulet boursier communal. La CoFin leur est reconnaissante pour leur présence, leurs explications claires et précises, leur disponibilité.

Comme le rappelle le préavis, le Conseil Communal a accepté en novembre 2009 une motion du rapporteur susmentionné et de M. L. Pescante, alors membre du Conseil et de la CoFin, invitant la Municipalité à étudier la pose de panneaux solaires sur le toit de 450m<sup>2</sup> des nouveaux vestiaires du football, en termes de faisabilité, de rendement énergétique et d'économicité. Ils concluaient en s'interrogeant sur la possibilité de procéder à une telle étude pour toute construction nouvelle, publique ou privée, sur le territoire de la commune.

Faisant preuve d'autant d'esprit de finesse que de géométrie, la Municipalité a interprété la motion et fait procéder à une large étude. Le préavis 8-2014 en est le résultat.

La CoFin, le motionnaire - rapporteur et M. Pescante, contacté, se déclarent très satisfaits de cette approche plus synthétique que formaliste et acceptent le classement de la motion

Pour le reste, forte des explications du Syndic Bovay et se fondant sur la documentation fournie, la CoFin se réjouit des projections de rentabilité avancées, proches de 3%. Elle souligne les nombreux aléas d'une telle projection qui vont de la modification des taux des subsides, aux durées d'ensoleillement, le taux effectif d'autoconsommation des bâtiments scolaires, sans oublier le cours de change... Les évaluations sont considérées comme prudentes et... « un mieux est à craindre ! ».

Seul le choix entre panneaux chinois et européens a nécessité une certaine discussion, rappelant en moins vif celle que suscita l'arrivée des voitures japonaises sur le marché suisse puis européen. Force est de constater les provenances multiples des composants et des machines pour les préparer ou les assembler. Quant au coût. Il est 10% inférieur pour les panneaux chinois ce qui a emporté l'adhésion de la CoFin.

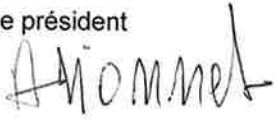
**Conclusion :**

La CoFin propose donc au Conseil Communal, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les conclusions du préavis no 8-2014 à savoir :

- Classer la motion déposée lors de la séance du Conseil communal du 05.10.2009 par MM. les conseillers L. Pescante et E. Rochat
- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 300000.-
- Financer la dépense par la trésorerie courante
- Amortir cet investissement sur une durée de 20 ans au maximum

Pour la COFIN :

Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Vionnet', written in a cursive style.

Alain Vionnet

Le rapporteur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eric Rochat', written in a cursive style.

Eric Rochat